



Du Vatican, le 23 janvier 2001

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

PREMIÈRE SECTION - AFFAIRES GÉNÉRALES

N. 487.965

Monsieur le Cardinal,

Vous avez informé le Saint-Père de la tenue annuelle du *Salon Maternité, Paternité, Enfants*, regroupant toutes les entreprises et les secteurs d'activité liés à la vie du couple et de la famille.

Sa Sainteté se réjouit de l'attention renouvelée des acteurs de la vie économique et sociale aux questions conjugales et familiales, et apprécie la présence de l'Archevêché de Montréal par ses services de la Pastorale familiale, de l'Éducation et de la Pastorale des Jeunes. En proposant ce qui est nécessaire aux couples et aux familles sur le plan matériel et sanitaire, la collectivité et l'Église ont le devoir de soutenir la famille, cellule primordiale de la société qui repose sur l'union amoureuse stable et définitive d'un homme et d'une femme, et qui est ouverte à la vie. En effet, dans le couple, chacun est responsable de son conjoint et des enfants, pour les aider à s'épanouir et à développer les talents qu'ils portent en eux. L'Église fait confiance et souhaite apporter son aide aux jeunes qui s'engagent dans le mariage pour éduquer les enfants qui naîtront de leur amour et leur transmettre les valeurs spirituelles et morales leur permettant d'être demain des hommes et des femmes équilibrés, désireux de s'engager dans la société et dans l'Église, et de servir leur frères et sœurs.

Confiant les organisateurs et les visiteurs du *Salon Maternité, Paternité, Enfants*, à l'intercession de la Mère de Dieu, Sa Sainteté leur accorde de grand cœur la Bénédiction apostolique.

Heureux de vous transmettre ce message, je vous prie de croire, Monsieur le Cardinal, à mon respectueux dévouement dans le Seigneur.

+ L. Sandri
Substitut

Monsieur le Cardinal Jean-Claude TURCOTTE
Archevêque de Montréal
MONTRÉAL